

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

T. ONE : 141.95 - 157.42
Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Foisse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Cheques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
295.10 pour la Coopérative,
235.34 pour la Société Mutuelle,
147.18 pour la Confédération des Vignerons
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les
Ennemis des Cultures.



DIRECTION DE L'AGRICULTURE : M. Brasart, directeur adjoint de l'Agriculture au ministère de l'Agriculture (Service économique) est nommé directeur de l'Agriculture en remplacement de M. Lesage, décédé.

NEGOCIATIONS FRANCO-ALLEMANDES : Nous croyons savoir que des négociations franco-allemandes se poursuivent depuis huit jours, à Berlin, en vue d'établir un nouveau statut des échanges entre les deux pays, l'accord de 1927 venant à expiration à la date du 1^{er} juillet.

LA TYPHONEMIE DU CHEVAL : La Commission du Conseil supérieur de l'Elevage a attiré l'attention du Ministère de l'Agriculture sur l'intérêt qu'il y aurait, malgré les difficultés de diagnostic, à comprendre la typhonémie du cheval dans la nomenclature des maladies contagieuses. La question a été soumise au Comité des épizooties.

VISITES A GRIGNON : Les visites des cultures et essais de la Ferme Expérimentale de Grignon (Centre national d'expérimentation agricole) ont lieu les mardis et vendredis, du 22 juin au 20 juillet. S'adresser au Directeur de la Ferme de Grignon (Seine-et-Oise).

BLÉ AMÉRICAIN : Aux Etats-Unis, on estime que les effets de la sécheresse entraîneront une diminution de la récolte de blé de 563 millions de boisseaux. Néanmoins et malgré un report de 200 millions, l'excédent à couvrir sur le marché extérieur atteindrait encore 200 millions de boisseaux.

MOUVEMENT DE LA POPULATION : Voici les chiffres publiés à l'Officiel concernant la Loire-Inférieure : Population, 652.079 — Mariages, 4.846 — Divorces, 261 — Naissances, 11.344 — Mort-nés, 421 — Décès au total, 11.624, dont 767 de moins d'un an. Excédent des décès, 280.

Le Problème de la Viande

On a parlé de scandale en évoquant la disproportion entre les prix d'achat du bétail et ceux de la vente au détail, et le mot ne paraît pas exagéré. Si l'on s'en tient aux statistiques des marchés, on constate que, depuis 1930, les cours ont subi une chute constante. A l'heure actuelle, les prix de gros de la Villette ne représentent par rapport à 1914, et alors qu'ils auraient dû quintupler pour rester en harmonie avec la valeur du franc, que le coefficient 3,10 pour le bœuf (6 fr. 40 contre 2 fr. 05), 2,80 pour le veau (5 fr. contre 1 fr. 80) et 3,70 pour le porc (7 fr. contre 2 fr.).

Sans vouloir incriminer les seuls détaillants, car d'autres intermédiaires sont entre le producteur et eux, constatons, toujours d'après les statistiques, que leurs frais de marché sont au coefficient 9,50, les frais généraux du chevallard au coefficient 8,33, le bénéfice moyen au coefficient 10. C'est donc le producteur seul qui subit ici les effets de la crise... ou du moins le producteur et le consommateur seuls.

L'exemple typique de ce scandaleux décalage est d'ailleurs dans les pratiques usitées à la Villette. Par exemple, sur les cours de trois quarts, c'est le plus bas qui sert à établir le cours d'achat au producteur, et le plus haut qui devient la base du prix de vente au détail.

Qu'on objecte pas, suivant les phrases habituelles, que la faute en est au fisc, au chemin de fer, à la ville de Paris, aux propriétaires des locaux commerciaux, dont les exigences seraient les seules causes du maintien des hauts cours et de la vie chère. Certes, c'est vrai en partie. Mais prenons l'exemple de l'Assistance publique, qui a exactement les mêmes frais. La viande qu'elle achète directement au producteur, en du moins par l'entremise

Un fléau pour nos Pommes de Terre L'INVASION DU DORYPHORE

Certaines variétés seraient-elles réfractaires à l'insecte ?

Il y a quinze jours, nous signalions que le doryphore se multipliait avec une étonnante rapidité en Loire-Inférieure. Aujourd'hui nous pourrions dire avec une confiance accrue, puisque nous en sommes littéralement envahis. Rares sont les régions qui en sont indemnes... nous n'en connaissons pas et sommes placés, hélas ! pour le savoir.

Il paraîtrait — et le cas mérite d'être étudié de près — que certaines variétés de pommes de terre seraient plus atteintes que d'autres par le doryphore, alors que certaines espèces sembleraient réfractaires à cet insecte ?

Nous prions nos adhérents de bien vouloir observer si ce fait est exact et nous en tenir au courant.

C'est un véritable fléau qui s'abat sur nos cultures de pommes de terre, fléau dont nous mesurons les méfaits à la récolte et qui ira sans doute en s'accroissant dans les années à venir. De toutes les communes parvient le cri d'alarme : Secétaires de Mairies, Agents du Syndicat, Maires, Préfet, Direction des Services Agricoles, sont alertés, voire même les gendarmes qui dressent des procès-verbaux, constatant l'apparition du redoutable insecte dans tel ou tel champ. Pour notre part, nous classons les états et recensions journalièrement une vingtaine de lettres ou coups de téléphone.

En présence de cette attaque brusquée, notre Syndicat départemental de défense contre les ennemis des cultures, sous les ordres de M. Chaquin, fait tout ce qui lui est matériellement possible de faire pour endiguer le mal. Mais il ne peut faire davantage, — étant donné ses modestes ressources et l'étendue du fléau. — On fait la guerre avec ce que l'on a de soldats !

Avant de parler des moyens dont nous disposons pour combattre le doryphore — moyens déjà cités ici, mais qui nous sont demandés par de nouveaux lecteurs — remontons un peu à l'ORIGINE DU MAL.

Ce petit coléoptère, qui dévore les feuilles des solanées et empêche ainsi la formation des tubercules, a été importé d'Amérique septentrionale dans le Sud-Ouest de la France, vers la fin de la grande guerre. On s'aperçut de sa présence en juin 1922, dans la commune de Taillan (Gironde), et hélas ! il a fait depuis bien du chemin, gagnant les régions du Centre, puis la Bretagne, remontant vers le Nord, traversant même la Manche, pour rendre visite à nos amis d'Angleterre.

En 1931, on comptait pour toute la France 14.818 foyers répertoriés, dont 200 seulement au nord de la Loire. En Dordogne il y en avait 2.000 ; en Charente, 3.365 ; en Haute-Vienne, 4.537. En Loire-Inférieure

un seul concessionnaire, et qu'elle livre à quarante mille personnes (personnel et malades) lui revient à : 6 fr. 65, bœuf ; 9 fr. 65, veau ; 10 fr. 85, mouton, le tout en première qualité. Nous sommes loin des prix de la boucherie, qui ont été en moyenne, et respectivement, pendant le premier trimestre 1934, de 7 fr. 75, 10 fr. 20 et 15 fr. 40 !

Il est donc incontestable qu'il y a là une situation inique et paradoxale et qui ne saurait se prolonger. Car nous sommes sous le coup de deux éventualités aussi graves l'une que l'autre : ou bien les producteurs, qui vivent encore sur leurs réserves, résisteront les éleveurs, et c'est à brève échéance la France tributaire de l'étranger, ou bien les petites propriétés, déjà éprouvées par la mévente du blé et la pénurie des fourrages due à deux années de sécheresse, disparaîtront, leurs occupants allant grossir les rangs des ouvriers agricoles en chômage. Donc, établis vides ou champs en friche, deux perspectives également troublantes. Est-ce que le Gouvernement et le Parlement ne se préoccupent pas à s'en préoccuper ?

Jean SYLVAIN.

nous découvrons les deux premiers foyers (un à Saint-Julien-de-Concelles et un à Barbeché), foyers qui s'étendaient sur quelques pieds et qui furent rapidement et énergiquement éteints. Mais nous mettons les producteurs en garde, leur demandant, dès cette époque, de redoubler de vigilance ! (Voir nos articles du 19 septembre 1931 et suivants.)

En 1932, nouvelle invasion doryphorique. L'insecte, venant du sud, semble poursuivre sa marche vers le nord-ouest. Le nombre des foyers déclarés atteint 281 en Loire-Inférieure. Encore laissons-nous entendre que certains foyers échappaient à toute investigation et que la menace serait plus grande l'année suivante.

En 1933 le doryphore pénètre plus profondément encore et le nombre des foyers déclarés dépasse 800. Il s'agit, certes, de petits foyers, d'apparence bénigne, qui causent des dégâts insignifiants et tracas, certes, pour les propriétaires de champs contaminés — tellement peu, que certains oublient volontairement de le déclarer à la Mairie, chargée d'en aviser le Service de Défense !

Comment nous étonner alors, en cette campagne de 1934, de cette invasion en masse de doryphore en Loire-Inférieure, cet insecte bénéficiant en outre de conditions climatiques des plus favorables à son expansion ?

Certains esprits chagrins se lamentent et cherchent à en rejeter les responsabilités sur tel ou tel service... N'avons-nous pas eu écho de certaines plaintes de personnes, qui se figuraient qu'on leur fournirait gratuitement les drogues nécessaires aux traitements de leurs pommes de terre et qu'on leur enverrait l'équipe, bien exercée, pour traiter tous leurs champs ? Ce qui était possible en 1931 et 1932, ne l'est plus aujourd'hui, en raison de la multitude des foyers. Il faudrait des crédits énormes (que nous n'avons pas), et puis, forts de ce précédent, les vignerons, les producteurs de pommes et les autres producteurs réclameraient pareillement des équipes de secours, pour lutter contre les nombreux parasites de cultures, et végétaux, ravageurs de cultures.

Le vieux proverbe « aide-toi ; le ciel t'aidera » est toujours vrai. S'il y a des responsables dans cette invasion, le premier responsable, comme nous le récrivions il y a longtemps, est le DORYPHORE ! C'est une vérité de La Palisse. Nous savons avec quelle rapidité il se multiplie, comment il se cache et se véhicule, le long des parois des voitures, des autos, des chemins de fer, des emballages, etc., et aussi avec le vent ou les cours d'eau.

Le second responsable est peut-être LE PRODUCTEUR lui-même, qui n'a pas voulu croire, au début du doryphore, au danger qu'il présentait pour ses cultures de pommes de terre, de tomates, d'aubergines et qui se refusait parfois à appliquer les pulvérisations arsenicales nécessaires. Encore un nouvel insecte après tant d'autres, pensait-il ! Il lui fallait redoubler de vigilance et opérer de nouveaux traitements assez onéreux ? Beaucoup crurent à une plaisanterie, ou à une exagération du mal... parce qu'il nous venait du Midi. Dans certains départements, comme dans l'Allier, des cultivateurs se révoltèrent contre les règles de protection et de destruction des Services du Ministère... La politique même s'en mêla, et à la faveur de ces négligences, de ce manque de déclarations et de traitements, le doryphore progressa !

Ceux qui voudraient désigner un troisième responsable (on dit qu'il n'y a jamais deux sans trois) accusent sans doute le Service de Défense, qui ne peut fournir, dans toutes les communes à la fois, les quantités nécessaires d'arséniate ! Répondons, en connaissance de cause, qu'il n'y a aucune inertie à repro-

cher à ce Service, dont nous assumons bénévolement les charges et les responsabilités. Les demandes d'arséniate ont été telles, qu'il a été impossible de satisfaire tout le monde. Les quantités disponibles ont été enlevées en quelques jours. Pour en faire revenir, il faut un certain délai, les usines productrices étant éloignées et recevant, elles aussi, d'innombrables commandes de tous les départements doryphorés. Nous ne sommes pas les seuls à être envahis, en France — c'est une petite consolation !

Précisons aussi, pour ceux qui l'ignorent, que le Syndicat de Défense fournit les quantités d'arséniate nécessaires à prix réduit pour détruire les foyers signalés et non pour faire des traitements préventifs, sur tous les champs, comme certains l'ont fait.

L'arséniate, qui doit rigoureusement servir à la lutte contre le doryphore, est cédé aux cultivateurs, sur délivrance d'un bon de la Mairie, au prix de 2 fr. 50 le kilo, ou 5 francs la boîte de deux kilos.

Rappelons à nos agents qu'ils doivent nous verser, à fin de chaque mois, les sommes convenues, à notre compte postal N° 270-81 Nantes, du Syndicat de Défense contre les ennemis des cultures. Qu'ils n'oublient pas de le faire, notre trésorerie ayant besoin de fonds, pour renouveler les achats d'ingrédients.

Que ceux qui n'auraient pas immédiatement d'arséniate à leur disposition, et qui découvriraient de nouveaux foyers, commencent par effectuer des RAMASSAGES SOIGNEUX. C'est le traitement le plus simple, le moins coûteux, le plus sûr. Il est applicable sans délai, sans matériel, sans préparation, quel que soit le temps.

Il doit être pratiqué avec soin pendant plusieurs jours. Il ne présente aucun danger et permet de faire collaborer à la lutte les enfants. Détruire les insectes ou les larves ramassées soit par le feu, soit dans le pétrole ou l'essence minérale.

Ensuite, BRULER LES PIEDS FORTEMENT ENVAHIS. Les pieds très atteints seront coupés ras-sol, recueillis sur un journal, rassemblés et incinérés avec un peu de paille arrosée de pétrole.

Puis, si vous disposez d'arséniate (de plomb ou de chaux) faites une PULVÉRISATION DE BOUILLIE ARSENICALE sur le feuillage des pommes de terre. Elle permettra de détruire en trois ou quatre jours les jeunes larves issues des pontes qui pourraient échapper aux ramassages. Il est utile de faire ce traitement le plus tôt possible, après les ramassages et dans un rayon d'une centaine de mètres autour de la tache.

Ces traitements sont faits à raison d'environ 1.000 litres de bouillie à l'hectare. Chaque boîte d'arséniate porte l'indication de la quantité à employer pour 100 litres d'eau.

Il ne faut pas oublier que les sels arsenicaux sont des poisons violents et que leurs manipulations imposent un certain nombre de précautions : tenir les boîtes dans des locaux fermés à clef ; ne pas laisser de boîtes en vidange ; éviter de fumer pendant l'exécution des traitements ; se laver soigneusement le visage et les mains après chaque traitement ; enfouir dans le sol des boîtes vides, se méfier des enfants, etc.

Quant au rôle du Service de Défense, placé sous la haute autorité du Préfet et dirigé par la direction des Services Agricoles, il a pour but de coordonner les méthodes de lutte, d'assurer la propagande ainsi que la fourniture à prix très réduit d'arséniate, mais il appartient aux agriculteurs eux-mêmes de limiter les dégâts causés par le doryphore, en se conformant aux prescriptions ci-dessus. Il y a de l'intérêt de chacun et de l'avenir de notre production de pommes de terre en Loire-Inférieure.

R. FAIVRE.

Un Brin de Causette...

D'après longtemps les chemins de fer de l'état italien, pour attirer du monde à Rome, faisaient une réduction de 40 % aux jeunes mariés en voyage de nocce. Ça était une trouvaille pépère, pour les futurs pères et mères de famille... mais tout le monde sont point nouveaux mariés pour profiter du rabais et voyager dans l'Italie.

Nos chemins de fer français venant de faire mieux encore ! Vous avez dû lire dans les gazettes, qui avait en l'honneur « Grande Semaine » à Paris — sans doute la semaine des quatre jeudis, puisqu'elle dure du 16 juin, au 8 juillet et qu'on l'élargira ben jusqu'au 11 — Durant c'te « grande semaine » y a tout plein de belles fêtes, des cavalcades, des concours d'élégances, des feux d'artifice et tout ce qui s'ensuit... Et ben, pour attirer le p's de monde possible dans la capitale, nos grands Réseaux ont décidé d'offrir un voyage gratuit, à tout ceux qui viendraient à Paris, entre le 16 juin et 8 juillet. Comme de juste c'était point aller et retour qui donnait point ren... à ce train l'auraient pu qu'à fermer leurs guichets et renvoyer les chefs et d'gares ! Y font simplement payer l'aller et offrent pour ren le billet de retour.

Après tout, c'était point une nouveauté, puisque pour les bêtails qu'on envoyait dans les grands concours, on paye l'aller et on a le retour pour ren. Ce qu'on faisait pour les bêtes à cornes, les chevaux, les poules et les lapins, y avait point de raison de pas le faire pour le monde. Le tout était d'y penser. Les compagnies de chemins de fer allant rouler sur l'or, pisque y paraît que les voyageurs débarquent en masse à la capitale, que les trains sont terribles bondés, qu'on a dû doubler et tripler certains services, que tout le personnel est sur les dents, suant et buffant comme les locomotives.

Y a point que les gens des provinces les plus éloignées qui débarquent à la « Ville lumière » y a sur-tout des étrangers à tire la rigot : des Anglais, des Belges, des Allemands, des Suisses, des Espagnols, des Italiens, des Portugais... et les commerçants parisiens se frottant les mains, pensant mette du beurre sur leurs épinards ! Les théâtres, les cinémas, les concerts, les dancings désemplissent pu... et le fisc lui-même rigole tant qu'il peut, voyant remplir sa caisse.

Si qu'un touriste étranger, passant huit jours à la capitale, dépense mille francs, mille touristes dépenseront un million. Et c'est des milliers de bonshommes qui débarquent ainsi chaque jour à la capitale, pour les fêtes de la « Grande Semaine ». C'est de l'argent frais qui tombe dans nos poches et qui profite à tout les Français, du pu p'tit, jusqu'au pu grand. Si que les hôtels et les restaurants parisiens sont pleins du haut en bas, y sont ben forcés de crêpe aux Halles des viandes, des légumes, des poissons, des fruits, des fromages, des fleurs, sans parler des milliers de litres de lait, des kilos de pain et des bouteilles de pinard, qui faut pour les alimenter.

Comme vous voyez, c'est de l'argent qui roule, quand les chemins de fer roulent. Y a du monde de content sur toute la ligne et même sur toutes les lignes !

L'espérance de la « Ville lumière » est bonne et les compagnies de chemins de fer ferient ben de recommencer ailleurs leur système de voyage gratuit, pour amener des touristes dans nos bains de mer. Y serait reçus à bras ouvert.

maître jeannot

POUR VOUS,
LE BULLETIN DU SYNDICAT
ETUDIE,
RECHERCHE
ET CLASSE
LES INFORMATIONS AGRICOLES
QUI VOUS SONT UTILES.

La 4^e Loi sur le Blé

Au moment où nous mettons sous presse, la Chambre et le Sénat discutent et essayent de se mettre d'accord pour voter le texte de la quatrième loi sur le blé. Nous avons déjà entretenu nos lecteurs du projet gouvernemental. Nous espérons, dans notre prochain Bulletin, pouvoir donner le texte définitif de cette nouvelle loi et les commentaires indispensables.

Le Fisc et la misère paysanne

Question. — M. Maurice Dormann, député, expose à M. le Ministre des Finances qu'à plusieurs reprises les ministres des Finances et du Budget ont déclaré que des instructions étaient adressées aux trésoriers généraux et aux percepteurs en ce qui concerne les délais aux cultivateurs gênés par la mévente du blé, et de quelle quelle est la date de ces instructions.

Réponse. — A diverses reprises et notamment par lettres circulaires des 3 décembre 1931 et 21 avril 1932, il a été recommandé aux percepteurs d'examiner avec la plus grande bienveillance les demandes de délais formulées par les contribuables qui, en raison de circonstances indépendantes de leur volonté, seraient momentanément dans l'impossibilité de satisfaire à leurs obligations fiscales. Les instructions dont il s'agit s'appliquent en particulier aux agriculteurs victimes de la mévente du blé avec, cela va de soi, la réserve que le bénéfice n'en soit pas étendu à des contribuables en situation de se libérer et qui tenteraient néanmoins de tirer parti des difficultés actuelles pour différer le paiement de leur dette envers le Trésor.

Il serait peut-être bon, Monsieur le Ministre, que vous rafraîchissiez la mémoire de vos percepteurs, pour lesquels une circulaire de 1932 est bien vieille. De plus, la situation s'est formidablement aggravée depuis cette époque : aussi de nouvelles instructions ne seraient pas inutiles afin de réfréner le zèle intempestif de certains.

Le Problème des Importations des Fruits et des Graines

Il n'est pas de Congrès agricole où la question des importations de fruits frais, en particulier, ne soit soulevée et discutée, de façon parfois passionnée. Nous voudrions ici soumettre à nos lecteurs quelques chiffres tout à fait objectifs, extraits d'une importante étude, intitulée « Importations et Exportations agricoles 1901-1933 », que vient de consacrer l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture aux Importations et aux Exportations de 400 produits agricoles pendant une longue période de trente années, de 1901 à 1933, étude résumée en une brochure de 100 pages environ (1) et présentée d'une façon attrayante, très lisible et très claire. Un tel ouvrage doit se trouver entre les mains de chaque agriculteur, quels que soient les produits agricoles qui l'intéressent : bétail, viandes, produits laitiers, céréales, légumes frais ou secs, bois, boissons, etc., tous traités dans cet important travail.

Voici pour les fruits et graines les chiffres donnés, en valeurs calculées sur la base des prix moyens de l'année moyenne de la période 1901-1910, les importations comparées de 1901-1910 et de l'année 1933 :

Fruits frais :	1901-1910	1933 d'augmentation
Pommes et poires de table.....	2.730	13.746 500 %
Raisins de table ordinaires.....	1.760	4.646 260 %
Fraises.....	1	32 3.200 %
Fruits divers, tels : pêches, abricots, prunes, cerises, fraises.....	2.634	59.528 2.260 %
Oranges et citrons.....	11.685	43.537 370 %
Bananes.....	2.312	51.106 2.210 %
Fruits secs ou tapés :		
Amandes et noisettes en coques.....	87	2.293 270 %
Amandes et noisettes sans coques.....	3.800	10.725 280 %
Pruneaux et prunes.....	1.875	9.237 493 %
Graines à semencer de trèfle, luzerne, ray-grass et minette.....	391	8.296 2.120 %

L'étude des produits analogues montre qu'un total nos importations de fruits frais et secs, de graines à semencer ou oléagineuses est passée de 315.510 mille francs pour l'année moyenne 1901-10 à 714.790.600 francs, soit une augmentation de 225 %.

Si l'on rapproche de ces importations totales nos exportations pendant les mêmes périodes, on constate, toujours d'après les chiffres donnés également par l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, que nos exportations ont décliné de 65 %. En résumé, le décalage entre importations et Exportations est passé de 100 à 640. Les lecteurs que ce résultat ainsi présenté laisserait sceptiques, auront certainement à cœur de rechercher dans l'ouvrage que nous avons cité les bases sur lesquelles il est calculé, ils auront ainsi l'occasion d'y faire d'autres découvertes, tout aussi étonnantes d'ailleurs.

A. P.
(1) En vente à l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, 33, rue d'Amsterdam, Paris (8^e) ; 10 francs franco.

S'il doit en être ainsi et si avant la séparation des Chambres les actes nécessaires ne sont pas faits, il faudra donc que nous pensions d'émettre des résolutions étalées d'une manière approfondie et sur des Bons produits, dans les bureaux de tabac, aux caisses des grands magasins ; au siège de l'Union Fédérale, 5, rue Suffren, et au siège du Comité d'attente, rue de l'Arche-Sèche, n° 10 bis.

AUG. 1960

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 25 Juin 1934

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS			
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.144	3.000	6 50	5 40	4 30	7 30	3 30	2 90	2 15	4 52
Vaches.....	2.009	1.940	6 30	4 60	3 90	7 70	3 78	2 53	1 95	4 92
Taureaux.....	380	360	4 60	4 10	3 70	5 10	2 75	2 25	1 85	3 45
Veaux.....	2.405	2.300	9 00	7 30	5 60	10 30	5 40	4 15	3 08	6 48
Moutons.....	8.879	8.700	14 40	10 30	8 30	15 40	7 20	4 85	3 60	7 70
Porcs.....	2.012	2.012	6 28	5 72	3 86	7 00	4 40	4 00	2 70	4 90

Du Jeudi 28 Juin 1934

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS			
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.258	1.100	6 50	5 40	4 30	7 30	3 30	2 90	2 15	4 52
Vaches.....	839	720	6 30	4 60	3 90	7 70	3 78	2 53	1 95	4 92
Taureaux.....	220	200	4 60	4 10	3 70	5 10	2 75	2 25	1 85	3 45
Veaux.....	2.222	2.100	9 00	7 30	5 60	10 30	5 40	4 15	3 08	6 48
Moutons.....	5.404	5.000	14 50	10 40	8 40	15 50	7 25	4 88	3 70	7 75
Porcs.....	1.640	1.640	6 28	5 72	3 86	7 00	4 40	4 00	2 70	4 90

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.533. — Maine-et-Loire, 450; Sarthe, 610; Mayenne, 535; Loire-Inférieure, 85; Indre-et-Loire, 30; Deux-Sèvres, 40; Vienne, 40; Vendée, 285.

VEAUX : 2.105. — Maine-et-Loire, 175; Sarthe, 450; Mayenne, 25; Loire-Inférieure, 30; Indre-et-Loire, 40; Deux-Sèvres, 20; Vendée, 15.

MOUTONS : 8.879. — Maine-et-Loire, 343; Sarthe, 110; Mayenne, 220; Loire-Inférieure, 210; Indre-et-Loire, 90; Vendée, 100; Afrique, 882.

PORES : 2.012. — Maine-et-Loire, 190; Sarthe, 60; Mayenne, 65; Loire-Inférieure, 250; Deux-Sèvres, 60; Vendée, 35.

La Production des Légumes en Angleterre

Dans une note sur les échanges commerciaux franco-anglais et les chemins de fer français, nous avons signalé que le développement des cultures maraichères en Grande-Bretagne ne faisait aux producteurs français aucun espoir de reconquérir un marché d'exportation qui fut avant la guerre et jusqu'en 1929 l'un des plus importants des débouchés des produits français.

Nous sommes actuellement en mesure de donner des précisions sur l'effort fait à cet égard par les Britanniques à la suite de la baisse de la livre et de l'application de droits protecteurs. L'impulsion donnée à la culture des légumes dans ce pays est due à M. Walter Elliot, ministre conservateur national de l'Agriculture, dont la politique personnelle a, sous l'impulsion des rapports, l'aspect d'une dictature.

A la suite des travaux méthodiques entrepris par des stations expérimentales, il a été reconnu que de nombreux comtés anglais avaient un sol et un climat favorables aux cultures potagères. Des sélections de graines ont été faites et c'est ainsi que certains comtés comme ceux de Huntington, Cambridge, Luncoln et Norfolk ont changé de physionomie. Les céréales dont la vente est peu rémunératrice ont été remplacées par les choux, les choux-fleurs et les choux de Bruxelles d'abord, puis d'autres légumes.

Dans le Lancashire et le Cheshire, des arpentés de terre ont été transformés pour la culture sous châssis ou en serre.

La Cornouaille a vu apparaître des champs de laitues, de primeurs, d'endives, de chicorée, et l'on estime qu'elle peut entretenir sa production actuelle. Cette province semble aussi favorisée par la nature que la Bretagne française.

Depuis des années l'Angleterre a fait passer 50.000 arpents de terres à céréales aux cultures potagères. De plus, 200 arpents sont devenus terrains de culture sous verres. L'équipement d'un arpent coûte 3.000 livres (240.000 fr.) et peut laisser un produit net de 50 à 100 livres (4.000 à 8.000 francs) par an.

Pendant l'année 1933, les terrains affectés aux choux-fleurs ont augmenté de 17 %; au carottes, 13 %; aux choux de Bruxelles, 9 %.

170 % depuis dix ans.

Le développement des cultures d'asperges, laitues, endives, haricots verts, chicorée et autres salades s'est effectué au même rythme.

D'ailleurs, sans que le prix des légumes au détail ait augmenté, l'importation des légumes en Angleterre qui était de £ 1.713.000 en 1930 (soit à l'époque : 214.000.000 francs) est tombée à £ 1.000.000 en 1933 (soit, au change moyen de 90, 90.000.000 francs).

Cette perte se répartit sur la France, la Belgique, la Hollande et les îles anglo-normandes. L'importation des pommes de terre à elle seule est tombée au tiers de ce qu'elle était autrefois. Les succès ainsi obtenus ont eu pour conséquence d'attirer une autre industrie française, celle des conserves de légumes. L'Angleterre ne comptait en 1923 que quatre usines de conserves, elle en avait 40 en 1930 et 80 en 1933. On cite d'autre part que cinq mille arpents sont spécialisés à la culture des petits pois destinés à des usines, lesquelles emploient des machines à écosser débitant 160 gousses à la minute. La mise en conserve d'asperges, de haricots verts et de carottes nouvelles semble être un succès.

On signale également que nos districts français spécialisés dans la culture des salades de printemps et qui importaient en Angleterre de 2.000 à 3.000 tonnes par an, ont maintenant un sérieux concurrent sous la forme d'un type de salade dite « Laitue géante », étudiée par la station de Cheshunt et qui peut être mise sur le marché dès février.

Enfin la production des champignons de couche, spécialité française et belge, a pris en Angleterre

une extension telle que les importations sont tombées au septième de ce qu'elles étaient il y a quelques années.

Tout cet ensemble de faits et d'expériences dans ce pays, rongé par un chômage persistant, une importance particulière. On considère actuellement que la transformation d'une terre à céréales en terre potagère se traduit par l'emploi de 15 à 20 personnes contre une. Si la culture adoptée comporte exclusivement des châssis et des serres, la proportion passe de 30 à 40 contre un.

Ces développements vont d'ailleurs de pair avec des expériences de petite culture, et nous croyons utile de donner à cet égard quelques renseignements sur ce qu'a fait la ville de Leicester en particulier. Cet exemple est d'autant plus intéressant que Leicester est au centre d'une région industrielle dont le sol et le climat se prêtent mal à la petite exploitation paysanne. Par contre sa population ouvrière offre à la petite culture un débouché facile.

La ville de Leicester a commencé ses expériences de petits lotissements au cours de 1933, avec des familles de chômeurs n'ayant jamais exercé auparavant la profession de cultivateur. Un ancien soldat, un ancien employé de tramway, des ouvriers d'usine... chaque ménage a reçu un terrain de cinq arpents et une maisonnette de quatre pièces, du petit bétail et de la volaille. La mise de fonds avancée pour réaliser le noyau de l'exploitation et la construction s'élève à 300 livres, dont 145 pour la maison. L'intéressé paie pour la location de la terre £ 2 par arpent et 3 % d'intérêt sur la mise de fonds initiale. Il en résulte pour le ménage une charge hebdomadaire, impôts compris, de 8 shillings six pence, environ 32 francs.

L'expérience a démontré que ces familles arrivaient à mettre sur le marché assez de produits potagers, d'œufs, de volaille et de petit bétail pour vivre, faire face à leurs charges et rembourser progressivement la capital avancé. Il semble que le succès de cette expérience ait fait impression et conduit à une extension de la formule d'où peut sortir une catégorie nouvelle de classe provinciale productrice de légumes.

Il en résulte que les producteurs français poursuivraient une chimère s'ils escomptaient, à la faveur d'aménagements douaniers, ou de tarifs ferroviaires, reconquérir leur place ancienne de fournisseurs de légumes à l'Angleterre. Du mouvement qui se développe dans ce pays il faut conclure que seuls pourraient se vendre en Angleterre les légumes du Midi de la France et de l'Algérie, bénéficiant de conditions climatiques nettement supérieures à celles du Sud-Ouest de l'Angleterre et de l'Irlande, à moins que la Bretagne et l'Anjou ne fassent un très gros effort pour améliorer leur prix de revient et la qualité de leurs produits.

Aux Mutilés des Yeux

On nous communique :

L'Association des Mutilés des yeux, section de Nantes, s'est réunie le 27 mai 1934, sous la présidence du camarade Ravel, président général honoraire de l'Association à Paris, à la Salle Gothique de l'Hôtel de Ville de Nantes.

La réorganisation de la section de la Loire-Inférieure est effectuée avec un bureau provisoire ainsi constitué jusqu'à l'Assemblée générale d'octobre prochain :

Camarade Carayol, président provisoire; camarade Molinié, secrétaire provisoire; camarade Guélin, trésorier provisoire.

Les adhérents et non adhérents sont priés de s'adresser, pour tous renseignements et cotisations 1934, au camarade Guélin, trésorier provisoire, 6, quai Fosse, à Nantes.

Le Bureau provisoire.

Jurisprudence pratique

Le voyage des quinze vaches maigres ou les transports de bestiaux

En principe, le voiturier est responsable de la perte ou des avaries des objets qu'il transporte. Mais il est des cas où cette responsabilité cesse. Voici, par exemple, le cas des quinze vaches maigres transportées en petite vitesse au tarif spécial commun 101 de la Compagnie du Nord. En cours de route, on constata qu'une des vaches avait cessé de vivre.

Le destinataire prit livraison des quatorze autres sous réserve et réclama finalement le prix de la quinzième vache, en prétendant que la Compagnie était responsable de plein droit.

Le vétérinaire appelé à vérifier la cause de l'accident auquel avait succombé la vache voyageuse fut très net :

« La mort, a-t-il dit, est due à l'émoulement des bêtes dans le wagon. Les vaches étaient beaucoup trop serrées; la fatigue aidant, il a suffi que l'une d'elles vienne à s'affaisser pour qu'aussitôt elle soit piétinée et étouffée par les autres en se poussant et se bousculant aussitôt sur la malheureuse victime qui venait d'abandonner sa place debout.

Remarque que les vaches transportées avaient à effectuer un trajet de plusieurs jours sans recevoir de nourriture. N'est-ce pas affreux ? Messieurs les expéditeurs, soit dit en passant, soyez bons pour les animaux !

Meltons-nous à leur place. L'une d'elles, affaiblie, fatiguée par le voyage, s'est couchée, les autres l'ont étouffée.

A qui la faute ? A la Compagnie ? Non. Aux termes du tarif revendiqué et appliqué, le chargement devait être diligenté par l'expéditeur à ses risques et périls. Or, cet expéditeur aurait pu charger, soit dans un wagon plus grand, soit dans deux wagons. De plus, pourquoi n'a-t-il pas fait usage du permis qui lui a été délivré pour suivre les animaux de façon à leur donner, en cours de route, tous les soins susceptibles d'assurer leur conservation ?

S'il s'était servi de son permis de circulation, on peut supposer qu'il se serait aperçu à temps de l'accident et il aurait pourvu immédiatement.

Le destinataire fut donc débouté de son action et invité purement et simplement à se retourner en garantie contre son expéditeur imprudent. Car ici, l'avarie, la perte de la chose provient d'un fait imputable à l'expéditeur. Aucune disposition de loi n'oblige les Compagnies de chemins de fer à vérifier l'état du chargement effectué par l'expéditeur, d'autant plus que celui-ci a, de par le permis qui lui est délivré, le droit et le devoir de le suivre et de le surveiller en cours de route.

L'acceptation du chargement par la Compagnie n'implique donc pas de sa part la reconnaissance que toutes choses auraient été régulièrement faites, mais seulement que les conditions réglementaires du transport ont été effectuées.

M^{re} LUCAS.

Traitements des Arbres fruitiers

Nouvel insecticide et anticryptogamique contre les vers, les insectes et les maladies (tavelure des arbres fruitiers, mildiou de la vigne, etc.). Remplace les arsénates dans tous leurs emplois sans présenter aucun danger. Boîte de 1 kilo, pour 100 litres de bouillie, en vente au Syndicat. La Boîte, 14 fr. 50.

CONTRE LA HERNIE

un formidable ensemble d'appareils nouveaux est à votre disposition.

C'est aux Appareils

CLAVERIE

que l'on s'adresse dans les cas difficiles et même désespérés. LES NOUVEAUX MODÈLES 1934 avec ou sans pelote, avec ou sans sous-cuisse, de forme et principe variables selon les cas, sont seuls capables d'apporter à tout hernieux, soulagement immédiat, certitude d'amélioration, possibilité d'une guérison définitive.

Renseignements et conseils donnés gratuitement

Etablissements CLAVERIE

234, Faub. Saint-Martin, PARIS

NANTES, 8, rue Crébillon

Un éminent Spécialiste Collaborateur recevra également de 9 h. à 4 h., à :

Châteaubriant, mercredi 4 juillet, Hôtel du Commerce.

Ancenis, jeudi 5, Hôtel des Voyageurs.

Saint-Nazaire, vendredi 20, Hôtel des Messageries (rue Ville-ès-Martin).

« Traités de la Hernie » des « Varices » et des « Affections abdominales »

Conseils et renseignements gratuits et discrètement

A. CLAVERIE, 234, faubourg Saint-Martin, PARIS.

Produire à meilleur compte

L'année 1934 a déjà causé bien des déboires, mais il est juste de remarquer qu'elle apporte aussi de grandes satisfactions aux bons agriculteurs.

Il suffit pour s'en rendre compte de parcourir la plaine et d'examiner les récoltes. Dans certains cantons, on voit à peu près exclusivement des blés clairs et des avoines souffreteuses envahies par les mauvaises herbes. Au milieu de cette médiocrité, on distingue de temps à autre une belle récolte sur un sol propre. C'est le champ d'un bon cultivateur.

Sous ce terme, nous désignons les « remueurs de terre », ceux qui déchaument ou labourent de bonne heure pour profiter de l'hivernage, et n'hésitent pas, au printemps, à aider la nature.

Depuis quelques semaines, nous n'avons cessé d'entendre certains collègues déplorer l'invasion des mauvaises herbes dans les blés éclaircis par l'hiver. Mais quand nous leur demandons s'ils avaient déchaumé au mois de septembre dernier, ils nous répondaient : « Le déchaumage est bon dans les grandes fermes, mais dans nos petites exploitations, il ne faut pas y songer. Cela coûte trop cher. » Or, il n'est pas besoin d'insister sur l'énorme quantité de mauvaises graines que l'on peut détruire par un déchaumage opportun.

Et, cette année, il était plus nécessaire que jamais de déchaumer pour pouvoir labourer ensuite normalement.

On peut affirmer que beaucoup de blés, très abimés par le froid, auraient mieux résisté si la terre n'avait pas été « arrachée » à l'automne dernier. Pour cela, il suffisait de déchaumer. Mais on nous répondra peut-être : « La terre était trop dure. Erreur, elle n'aurait pas été trop dure si l'on avait passé l'extirpateur dès que les bottes étaient relevées derrière la lieuse.

Il en est de même pour les labours hâtifs. Les agriculteurs disent : « Au mois de décembre on doit battre. On ne peut pas labourer les terres à avoine. » Et cependant, en année sèche comme celle-ci, il a été facile de remarquer la belle végétation des avoines dans les terres hivernées, alors qu'elles dépérissaient dans les champs labourés juste avant le semis. C'est d'ailleurs tout à fait normal, car les pluies de l'hiver se sont emmagasinées dans les terres labourées, au contraire elles ont été évaporées immédiatement lorsque le sol était inculte.

Mais l'influence des façons culturales se fait surtout sentir pour la reprise de la végétation des blés.

Au mois d'avril, nous avons examiné beaucoup de champs, et il était très facile de constater le dépérissement progressif de ceux qui étaient abandonnés à eux-mêmes. (Et combien d'agriculteurs n'ont donné au printemps, ni un coup de herse, ni un coup de rouleau.)

Au contraire, dans les blés crochillés dès le mois de février, lorsqu'il gelait encore, puis hersés ou binés une fois, et mieux encore deux fois, du milieu de mars au milieu d'avril, un tallage magnifique compensa l'insuffisance du semis. En outre, la sortie et le développement des épis

n'ont pas été entravés par les mauvaises herbes, car les façons répétées les ont détruites.

Dans ces conditions, il semblerait normal que les agriculteurs travaillent abondamment leurs blés au printemps pour accroître la récolte. Mais beaucoup d'entre eux ne le font pas, car ils trouvent que ces travaux coûtent trop cher.

Or, rien n'est plus faux, et l'on peut dire, au contraire, que les façons culturales sont tout à fait bon marché. Il est d'ailleurs facile de le démontrer.

Nous avons relevé les dépenses d'écurie dans une ferme de Champanne où l'on entretient 20 chevaux, et nous avons trouvé que la journée de travail d'un cheval pour la campagne 1932-33 revenait à 18 fr. 30. Voici comment ce chiffre se décompose :

Sur 365 jours de présence, les chevaux ont travaillé 209 jours. Pour chaque journée de travail, nous avons :

Amortissement des chevaux 3 fr. 02
Vétérinaire et harnachement 0 fr. 93
Nourriture..... 13 fr. 71
Main-d'œuvre..... 2 fr. 29

19 fr. 95

De cette somme, il convient de déduire la valeur du fumier produit et l'on arrive ainsi à 18 fr. 30 par journée de travail. Il convient de remarquer que l'alimentation par journée de présence ressort à 7 fr. 82. Il y aura cette année une économie à réaliser grâce à la diminution des prix de la ration. Aussi, pour simplifier les calculs, on peut admettre qu'en 1934, le prix de la journée de travail d'un cheval sera de 15 francs environ.

Si nous admettons d'autre part que la journée d'un ouvrier est payée 25 francs, il est bien facile de calculer le prix de revient des diverses façons culturales.

Cette année nous connaissons des agriculteurs qui ont donné cinq façons à leurs blés au printemps; ils ont dépensé :

1 Crochillage..... 10 fr.
1 Binage..... 20 —
1 Roulage..... 10 —
1 Second roulage..... 20 —
1 Hersage..... 10 —

Total..... 70 fr.

par hect.

Il faut bien l'avouer, c'est là une dépense insignifiante. Elle est même notablement inférieure à celle de tous les adjuvants chimiques que nos collègues emploient volontiers parce que c'est « vite fait ».

En réalité, il ne faut pas dire que la multiplicité des façons culturales est une méthode « de luxe » réservée aux grandes fermes. Au contraire ce procédé est à la portée de tous et nous ne saurions trop le recommander à nos collègues. En effet, dans les circonstances difficiles que nous traversons, la multiplication des travaux permet, sans dépense appréciable, d'augmenter les rendements. Autrement dit, c'est le meilleur moyen d'abaisser les prix de revient.

Ch. LAFITE et J. CAUDRON,
Ingénieurs agricoles.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

61. — Middle White Yorkshire, à vendre REPRODUCTEURS tous âgés élevés en plein air toute l'année; JEUNES TRUIES de quatre mois; TRUIES PLEINES. S'adresser Elvage de la Juliette, Saint-Etienne-de-Montluc (L.-I.). Visible sur rendez-vous; téléphone 49. Tarif franco sur demande.

79. — BONNE JUMENT à vendre, 4 ans, très douce, trotant bien, bonne à tous travaux. S'adresser au Syndicat.

83. — A vendre en bon état UNE MACHINE A SULFATER, à traction, enjambant le rang, marque « Perros »; prix avantageux. S'adresser au Syndicat.

85. — A vendre en double, PONEY, taille 1 m. 40, garanti d'attelage. S'adresser au Syndicat.

86. — FUTAILLES, tonnes, barriques, tous genres. H. Charon, 30, quai Malakoff, Nantes (près Gare d'Orléans).

DEMANDES

73. — Je cherche UN JEUNE HOMME, ou jeune ménage, pour me secondar dans les travaux et direction de mon exploitation agricole et lui propose de lui donner ma propriété à ma mort. Ecrire au Bureau du Syndicat qui transmettra.

74. — MENAGE demande place jardinier, quatre branches, pour environs de Nantes. S'adresser au Syndicat.

75. — MENAGE, 24 ans, un enfant, cherche place pour entretien de propriété ou basse-cour. S'adresser au Syndicat.

76. — On demande CHIOTS LAVERACK à prendre au sevrage. S'adresser au Syndicat.



Désinfectez vos logis

Cette fois-ci, on peut admettre sans crainte d'être taxé d'exagération que les beaux jours sont arrivés ! Or, avec la chaleur qui répand à profusion notre vieil ami miasme Phœbus, nos logis sont envahis par une armée d'hôtes incommodes qui passent leur vie éphémère à nous faire danser sur terre et à nous faire fermer les portes du ciel !

Puces, mouches, cafards, moustiques, guêpes, punaises, araignées, rats, souris, et j'en passe, envahissent à qui mieux mieux nos appartements urbains et nos villes extramuros, et non contents de nous dévorer tout vifs, ne se font aucun scrupule de boulotter sans vergogne nos provisions alimentaires les plus soigneusement défendues contre leur rapace gourmandise.

Que faire pour être maître chez soi ? C'est bien simple : Etre propre !... Et comment être propre au sens véritablement hygienique du mot. Désinfecter nos logis. Or, rien n'est plus aisé.

Une ménagère soucieuse du bien-être de son intérieur, devra tous les jours, le matin de préférence, avant de balayer ses chambres, les laver à grande eau, et dans cette eau, à raison de cent grammes par seau, elle versera du vulgaire crésyl, dont le coût est insignifiant. Cette solution est énergiquement antiseptique, et dans la cuisine, la salle à manger, les communs, les W.-C., les couloirs, elle détruit les germes nocifs qu'ils soient. Seule l'odeur peut gêner, mais on s'y fait ! Dans les chenils, dans les écuries, dans les clapiers et les poulaillers, pareille désinfection sera obligatoire et chiens, chats, lapins et poules débarrassés de la vermine qui les ronge se porteront à ravir.

Dix grammes de formol du commerce dans dix litres d'eau chaude serviront à nettoyer les bois de lit, les dessous des meubles, les parquets à carreaux mal joints ou les planchers poussiéreux; les petits tas de fumier des cours de nos villes, les cuvettes des W.-C., les latrines, des écoles, les allées de nos jardins, les pierres de nos balcons et nos minuscules jardins suspendus à nos fenêtres se ressentiront admirablement de cette désinfection.

Le permanganate de potasse dans les citernes, les mares stagnantes et les trous fangeux (pas d'allusion politique, s. v. p.) produira des effets merveilleux et si les petits étangs vous attirent le soir pour y rêver, n'y allez qu'après avoir répandu un ou deux litres de pétrole qui détruira en quelques heures tous les œufs de moustiques, cousins et autres maringouins qui nous mangent tout crus !

Quant aux vêtements, ni camphre ni naphthaline dont l'efficacité est nulle, tout bêtement de la vieille lavande dont se servaient nos grandes-aïeules et qui détruit sûrement les mites, et autres espèces d'animalcules qui rongent nos vêtements.

Et avec un peu d'acide citrique dans notre eau de boisson (un gramme par deux litres), de la fraîcheur dans nos viandes et du lavage à grande eau dans nos légumes bien cuits à point et un non moins grand lavage de nos fruits, nous désinfecterons nos corps comme nous aurons désinfecté nos logis.

G. VARIN.

Destruction des Courtilières

Voici le moment de lutter contre les courtilières, dont les dégâts sont souvent considérables.

Nous pouvons fournir à nos Adhérents du Fluosilicate de Baryum, qui s'emploie avec succès contre les courtilières, le rouget et le charançon de la pomme de terre et du haricot, les perce-oreilles, les chenilles, limaces, loches, vers blancs et différentes larves.

Pour détruire les courtilières, faire une pâte avec 20 kilos de riz, ou brisures de riz, pour cinq litres d'eau et un kilo de Fluosilicate de Baryum. On répand cet appât, le soir, dans les champs et jardins.

L'Institut Dentaire National

23, Place de la Bourse — (Angle rue de la Fosse) — NANTES

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL permet aux gens de la campagne de se faire soigner, extraire, et remplacer les dents par ses spécialistes. Tous les soins et les dentiers leur coûtent le même prix qu'aux assurés sociaux.

Avant l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, pour certains soins dentaires, les gens de la campagne devaient dépenser 100 francs.

Les cours actuels communiqués et officiellement pratiqués par l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL sont :

</

LA CHATAIGNERAIE

Grand Roman inédit
par
MAX DU VEUZIT

— Faudrait mieux qu'il vous en refuse que de vous conter des inventions qui ne serviraient qu'à vous égarer.
— Décidément, Sauvage doutait de tout le monde aujourd'hui ?
— J'espère bien, pour Monsieur Piémont, qu'il est incapable de soutenir un mensonge ! m'écriai-je avec indignation.
— Bah ! Il oserait affirmer que l'achat et la vente de la Chataigneraie ne lui en ont pas coûté quelques-uns.
— C'est ce que nous verrons. Je l'espère bien ! Mais voici la maison du Colonel.
Le vieil officier devait guetter ma venue car à peine nos chevaux s'étaient-ils arrêtés devant sa porte, qu'il apparut près de la grille, et vint lui-même ouvrir.
— Ah ! je comptais bien vous voir, ce matin, mademoiselle ! Je me disais que

vous ne tarderiez pas à venir ici ou à me mander chez vous.
— Si j'avais pu faire la route à pied, j'aurais venue hier, colonel, tant je suis impatiente d'apprendre ce que vous avez à me dire. Mais d'abord, permettez-moi de vous remercier : c'est véritablement aimable à vous d'avoir bien voulu vous intéresser à mes recherches.
— C'est que j'étais navré, l'autre jour, de n'avoir pu vous être d'aucune utilité. Et ça me tracassait... je me disais que si vous saviez aussi bien chercher dans la vie de votre parent que vous avez su trouver son nom dans un annuaire, vous n'arriveriez jamais au résultat.
— C'est vrai, une jeune fille seule ne peut guère diriger efficacement des recherches... elle manque trop de liberté et d'expérience, répondis-je sans m'apercevoir tout de suite que mes paroles avertissaient le colonel sur l'ignorance ou la maudite était tenue par moi de mes actions.
— Oui, évidemment, une femme ne peut pas, reprit-il en généralisant sa réponse comme s'il ne voulait pas remarquer l'aveu qui m'était échappé.
Vous m'excuserez donc, reprit-il, d'avoir agi pour vous, sans votre autorisation. Je suis un homme d'action et n'aime pas voir traîner les affaires. J'ose espérer qu'en faveur de ma bonne volonté, vous ne m'en voudrez pas de mon incorrection quelque peu indiscrette.
— Oh ! monsieur, comment vous reman-

cher, au contraire.
— Mais il m'interrompt.
— Vous me donnerez un brin de votre amitié en guise de merci, plus tard, quand vous aurez retrouvé votre parent... Tenez, écoutez-moi...
Il me fit asseoir dans un fauteuil, en face de lui.
Et tout de suite, devant mon impatience, il commença :
— Après votre départ, l'autre jour, j'ai écrit à quelques-uns de mes anciens officiers que je savais avoir été, autrefois, en relations suivies avec Monsieur de Borel, lorsqu'il était encore des nôtres.
— C'est une idée lumineuse.
— Je le croyais... Voici leurs lettres... Elles m'apprennent peu de choses sinon qu'ils ont cessé toute correspondance avec lui depuis de nombreuses années. Cependant, l'un d'eux m'envoie ce renseignement assez vague : le fils d'un ancien officier supérieur, le fils du général, marquis de Rouvalois, aurait été, — croit se rappeler mon correspondant — rejoindre Monsieur de Borel, il y a quelques années au plus, au Caïro, pour remonter avec lui la Vallée du Nil... C'est une indication... rien de plus, vous voyez ! Il faudrait retrouver ce jeune homme, — avec un tel nom et une telle ascendance, ce ne doit pas être bien difficile — en l'interrogeant, peut-être, pourrions-nous fixer plus affirmativement.
— Le marquis de Rouvalois, répétait-je,

cherchant à graver ce nom dans ma mémoire.
— Son fils ! rectifia le colonel ; car le général, s'il vit encore, doit être très âgé... et, s'il m'en souvient bien, il devait avoir plusieurs enfants. C'est un renseignement très vague, que j'ai obtenu de ce côté, vous voyez, car avant tout, il nous faut savoir de quel fils il s'agit.
— En effet, murmurai-je avec un soupire devant toutes les difficultés que cela présentait.
— J'espère bien, d'ailleurs, élucider ces diverses questions prochainement... Mais ce n'est pas tout ! Je ne m'en suis pas tenu là, continua le brave colonel. En même temps que j'écrivais à mes jeunes officiers, j'adressais également une lettre à l'Office Colonial, à Paris, et une autre au Ministère des Colonies, leur demandant s'ils avaient été au courant des expéditions de M. de Borel.
— Vous avez pensé à tout, fit-je avec admiration, car cette idée-là ne me serait jamais venue.
Il sourit, content de mon approbation.
— J'ai songé que votre parent n'avait pas dû partir seul, mais bien avec quelques compagnons... et du moment qu'il s'agissait d'une exploration en commun, c'est bien légitime si le ministre des Colonies n'avait pas été tenu au courant.
— Avez-vous réussi à apprendre quelque chose ? fit-je avec anxiété.
— Oui, et voici les réponses qui sont

à peu près les mêmes aux deux sources :
« Il y a onze ans, un Monsieur de Borel, dont on ne me désigne pas le prénom — fit une expédition au Soudan et s'enfonça assez profondément en Afrique. »
— Il s'agit véritablement de Frédéric de Borel, jusqu'à cette époque, ses camarades se rappellent parfaitement avoir reçu de lui des nouvelles de là-bas... Mais je continue.
« Deux ans après, nous retrouvons ce même Monsieur de Borel, sur les côtes de Guinée. »
Fuis, pendant quelques années, nous n'entendons plus parler de lui. Mais, plus récemment, il y a six ans, un Monsieur de Borel — dont le nom ne s'orographie plus pareillement, mais dont la prononciation est exactement la même, — est signalé au Congo, se dirigeant vers la colonie du Cap.
Enfin, il y a trois ans, on parle d'une caravane dirigée par un Français, et massacrée sur les rives du Couando. »
— Oh ! mon Dieu, m'écriai-je en palissant. S'agissait-il de lui ?
— C'est assez vraisemblable, mademoiselle ! Le Couando est une rivière du Sud de l'Afrique... elle se trouvait certainement sur la route suivie par ce Monsieur de Borel.
— Il aurait donc été tué, il y a trois ans ! fit-je anéantie.

— Permettez... On me signale, au contraire, que de l'enquête faite à l'époque, par les autorités portugaises de la côte, il résulte que le Français dont il s'agit n'aurait été que blessé et qu'une tribu du Maroussi l'aurait recueilli. De là, on suppose qu'il a pu gagner le Transvaal.
— C'est vague !
— Je vous le concède. Mais si l'on rapproche de cela le renseignement donné par mes anciens lieutenants, il semble bien résulter que Monsieur de Borel n'a pas péri sur les rives du Couando, puisqu'il y a dix-huit mois, il quittait le Caïre en remontant le Nil.
— Ah ! plus au ciel que les choses se soient bien passées ainsi.
— Je le désire aussi ardemment que vous, mademoiselle, et si vous m'autorisez à continuer les recherches, je vais essayer, par correspondance, de retrouver Monsieur de Rouvalois, afin qu'il nous renseigne.
— Oh ! oui, monsieur. Essayez, je vous en prie ! Et soyez assuré d'avance de toute ma reconnaissance.
— Ne me remerciez pas, mon enfant. Cela me fait plaisir de vous rendre service, j'ai beaucoup votre père.
Il s'arrêta, interdit, et reprit :
— J'aimais beaucoup Monsieur de Borel ; c'était un de ces hommes aimables et bien élevés qui font honneur à l'armée française.
(A suivre.)

Huiles à Machines

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les tonnelets de 30 et 50 litres sont facturés 25 et 50 francs et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 180 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

Par 100 k. 100 k.	50 l.
Demi-fluide.....	3 30 3 80
Epaiss.....	3 20 3 40
P. cylindre vapeur.....	3 80 4 40
Pour Mouvements.....	3 20 3 40
P. Transmissions.....	3 20 3 80
P. Moteur Electr.....	4 40 4 80

Pour Eclairages :

Il. de vasel. jaunée.....	3 30 3 80
Blanche pure.....	4 60 4 80

Pour Moteurs et Autos :

Très fluide (Ford).....	3 70 3 90
Fluide, 1/2 fluide.....	4 40 4 80
1/2 épaisse.....	4 20 4 40
Epaiss.....	4 50 4 70

Huile Noire épaisse

pour boîtes de vitesses..... 4 20 4 80

Huile «Evergreen»

toujours verte, sapérine. Fluide, demi-fluide ou demi-épaisse..... 7 70 7 80

Huile de ricin pure

8 80 8 80

Huile pour Moteur

Diesel..... 5 60 5 80

Graisses Agricoles

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kg., en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes.

Par tambours de 25 ou 50 kilos franco..... 4 30 le kilo

Par fût de 100 kil. franco..... 3 60 le kilo

Graisse rose pure ; Graisse vaseline et Valvol. Nous consulter.

Produits viticoles

SULFATE DE CUIVRE

Sulfate français, belge..... 135 »

— anglais..... 140 »

BOUILLIE BAROUSSE 60°

En caisse de 12 paquets carton de 2 kil., 40 fr. la caisse, départ Nantes.

BOUILLIE AZUR

En caisse..... 165 »

Fardeaux..... 160 »

Les 100 kilos départ Nantes.

Quantité importante, nous consulter.

Sulfostéatite cuprique..... 125 »

Soufre..... 120 »

BOUILLIE MACCLESFIELD

60 % en caisse de 50 kilos..... 175 »

50 % en caisse de 50 kilos..... 165 »

Diminution de 25 fr. en sacs.

Sel dénaturé

19 fr. les 100 kil. logés, départ Batz. Par 500 kilos, 18 fr.

Savons

Marque G. R. B. blanc extra,

72 % d'huile, garanti..... 220 »

Savon Croix d'Or extra pur,

72 % d'huile..... 225 »

Les 100 kilos départ Nantes, par

caisse de 50 kilos, en barres ou en

morceaux d'une livre, au choix.

P.-O. - Midi

BILLETS A DEMI-TARIF

POUR ANGERS

La Compagnie P. O. - Midi a l'honneur de faire connaître qu'à l'occasion des 12 heures d'Angers (Course d'Avions de Tourisme), il sera délivré le 8 juillet prochain aux voyageurs à destination d'Angers partant des gares situées sur les sections de lignes de Nantes, de Tours et de La Flèche à Angers, des billets spéciaux d'aller et retour à demi-tarif de toutes classes valables le jour de la délivrance.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 28 juin.

Farine de froment..... 175

Ble d'après la nouvelle loi..... 131,50

Avaines grises ou noires..... 56/57

Avaines bigarrées..... 49

Sarrasin Bretagne..... 99/100

Sarrasin Loire-Inférieure..... 101

Orge indigène..... 69

Son bonne fabrication..... 35

Ces prix s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE

Cours du 22 juin

VEAUX : 561. — Le kilo sur pied :

1re qualité, 3,70 à 4,75. Tous les kilos

payables.

BOEUF : 11. — Le demi-kilo : De-

vant : 1re qualité, 2 à 2,50 ; 2e qual.,

1,50 à 2 fr. ; 3e qualité, 1 à 1,50. — Der-

rière : 1re qualité, 4 à 4,50 ; 2e qual.,

3,25 à 3,75 ; 3e qual., 2,25 à 2,75.

MOUTONS : 221. — Le demi-kilo :

1re qualité, 7 à 8 fr. ; 2e qual., 6 à 7 fr.

AGNEAUX. — Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE

DE CAMPAGNE

ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 561. — Le kilo sur pied :

2 fr. 75 à 4 fr. 50.

Il est à observer que ces prix s'entendent

entrés en ville, frais de marché,

perte de kilo à déduire : 0 80.

Moyenne : 2 fr. 85.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 27 juin.

Abricots, en allo, 2 fr. — Artichauts,

les 12, 10 fr. — Asperges, la boîte,

3 fr. 75. — Celeri branches, 5 fr. —

Choux pommes, les 16, 8 fr. — Choux

fleurs, la pièce, 0 fr. 75. — Concombres,

les 12, 15 fr. — Coris, le kilo, 1 à

3 fr. — Cresson, les 12, 5 fr. — Chico-

rées, les 12, 3 fr. — Escaroles, les 12, 3 fr. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Haricots verts, le kilo, 3 fr. 50. — Laitues, le cent, 10 fr. — Melons nantais, 5 à 10 fr. — Navets, la boîte, 0 fr. 75. — Oseille, le kilo, 0 fr. 50. — Oignons nouveaux, le kilo, 1 fr. 25. — Poireaux nouveaux, la boîte, 5 fr. — Petits pois, le kilo, 1 fr. 50 à 1 fr. 75. — Pêches, le kilo, 3 fr. — Romaines, les 12, 2 fr. — Radis, les 12, 5 fr. — Tomates du pays, le kilo, 4 fr. — Pommes de terre de Saint-Malo, le kilo, 0 fr. 70 ; du pays, 0 fr. 30.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 27 juin.

POMMES DE TERRE

Les prix sont résistants. La campagne des nouvelles se poursuit dans des conditions satisfaisantes.

On fait aux 100 kilos, wagons départ, marchandise logée : Babentane et Châteaufort, 55 à 60 ; Cavillon, 55 à 60 ; Perpignan, 55 ; Saint-Malo, 60 à 62 ; Roscoff et Saint-Pol, 50 à 62.

CAROTTES.

— Affaires très calmes au cours de 80 pour Auxonne, seule région sur le marché.

OIGNONS.

— Marché calme. On fait aux 100 kilos départ, marchandise logée : Exple, 110 à 120 ; Albi, 60 ; Cavillon, 40.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre.

On cote par balles pressées, haute densité, aux 100 kilos, départ, Centre, Ouest, Nord, Est :

Paille de blé, 10 à 11,50 ; d'avoine, 9,50 à 10,50 ; d'orge, 10 à 11.

Foin, 30 à 32 ; Luzerne, 30 à 31 ; Trèfle, 28,50.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1000 kilos :

Paille de blé en galle..... 210 à 215

Paille de blé pressée..... 205 à 210

Paille de blé pressée..... 205 à 210

Foin nouveau, les 500 kilos..... 90 à 110

suivant région et qualité.

Cours des Vins

Muscadelle la barrique..... 700 à 800

Gros plant..... 250 à 350

Schibel..... 275 à 325

Othello..... 250 à 300

Noah..... 175 à 225

Pommade contre le Varron

5 francs le pot

ou 9 francs les deux pots.

MARCHÉS REGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :

Beuf. — 1re catégorie, 6 à 11 fr.

2e cat., 1,50 à 2 fr. ; 3e cat., 0,50 à 1 fr.

Veau. — 1re catégorie, 5 à 9 fr.

2e cat., 4,50 ; 3e cat., 2,50 à 3,50.

Mouton. — 1re catégorie, 9 fr.

2e cat., 7 à 8 fr. ; 3e cat., 3 fr.

Porc. — 4,50 à 7 fr. 25.

Oufs. — La douzaine, 3 à 4 fr.

Lapins. — 5 fr. 50.

Poulets. — 8 à 8 fr. 50.

ANGENIS

Poulets, le demi-kilo, gros 4,50 à 5 fr. ; canards, le demi-kilo, 3 à 3,50 ;

pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, le demi-kilo, 1,50 à 2 fr. ; canards, la douzaine, 2,50 à 3 fr. ; beurre, le demi-kilo, 6 à 6,50.

Veaux, le kilo, 3 à 4 fr. ; porcs, le kilo, 4 à 4,25 ; porcs de lait, 30 à 110 fr.

CANDÉ, 25 juin.

Orge, 70-75 fr. les 100 kilos ; avoine, 65 à 70 fr. ; paille, 200 à 210 fr. les 1000 kilos ; foin nouveau, 90 à 105 fr. les 500 kilos, pris sur place.

Poulets, de 10 à 13 fr. ; poules, de 12 à 14 fr. ; canards, de 13 à 15 fr. ; pigeons, 5 à 5,50 ; lapins, 10 à 14 fr. ;

Beurre en gros, 8,50 à 9 fr. le kilo ; beurre fin, 12 à 13 fr. ; canards, la douz., 2,25 à 3 fr.

Beufs de travail, de 2,000 à 2,800 fr. la paire ; beufs gras, de 2,25 à 2,75 le kilo sur pied ; vaches laitières ou amoullantes, de 1,000 à 1,500 fr. ;

vaches grasses, de 1,50 à 2,25 le kilo ; génisses, 800 à 1,100 fr. ; veaux gras, 3,40 à 3,50 le kilo ; moutons, 4,50 à 5 fr. ; porcs de lait, 60 à 70 fr. ; porcs maigres, 120 à 200 fr. ; porcs gras, 4 à 4,10 le kilo.

Blain, 27 juin.

Blé, sans affaires, 127 fr. ; farines, 170-172 fr. ; sons (derme), 40 à 45 fr. ; seigle, 57 à 62 fr. ; avoines, 54 à 59 fr. ; orge, 54 à 59 fr. ; sarrasin, 95 à 100 fr. (fermeté sur les sons, les sarrasins et

les avoines). Paille, 95 à 110 fr. les 500 kilos ; foin, 100 à 115 fr. ; Beurre ordinaire, 6 à 6,50 la livre ; beurre de laitier, 7 à 8 fr. la livre ; œufs, 2,50 à 3 fr. la douzaine ; lait, 1,10 le litre. Volailles : poulets, 20 à 45 fr. la couple, suivant grosseur ; canards, 15 à 25 fr. pièce ; oies, 35 à 40 fr. pièce ; pigeons, 8 à 10 fr. la paire ; lapins, 8 à 10 fr. pièce (2,50 à 2,75 la livre viv.). Canards, 90 à 120 fr. suivant qualité, la barrique de 220 litres (droits de circulation en sus) ; au détail, 0,90 à 1 fr. le litre. Bestiaux sur pied : beufs, 2,50 à 2,90 le kilo ; taureaux, 1,50 à 2 fr. ; vaches, 1,50 à 2 fr. ; génisses grasses, 2,75 à 3,50 ; veaux, 3,80 à 4,10 ; moutons et agneaux, 4 à 6 fr. ; porcs gras, 4 à 4,25 ; courants, 200 à 280 fr. pièce ; porcelets de six semaines à trois mois, 80 à 190 fr. pièce.

NOZAY, 23 juin.

Blé, prix légal ; avoine, 55 à 58 fr. ; sarrasin, 93 à 94 fr. ; farine, à la taxe ; farine de sarrasin, 170 à 172 fr. ; son, 69 à 70 fr. ; son de sarrasin, 70 à 80 fr. ;

Paille de blé sur gare, 100 kilos ; foin pris sur place, 90 à 100 fr. les 500 kilos.

On cote à la pièce : poulets petits, 11 à 14 fr. ; gros, 15 à 18 fr. (environ 10 à 11 fr. le kilo vivant).

Beurre, le kilo, 10 fr. ; œufs, la douz., 2 fr. 75.

Le kilo vil sur pied, en animaux de chair pour la boucherie : génisses de trois ans environ, 3 à 3,40 ; beufs, 2,50 à 3 fr. ; vaches, 1,50 à 2 fr. ; veaux, 3,70 à 3,80 ; moutons, 4 à 4,50 ; agneaux, 5,50 à 6 fr. ; moutons gras, 2,90 à 4 fr. ;